



TOMBLAINE, le 15 janvier 2021

## COMMUNIQUÉ OFFICIEL

A la suite de la conférence de presse du 14 janvier 2021 à 18h00 du Premier Ministre et la parution du Décret n° 2020-1310 du 29 octobre 2020 qui sera modifié au 16 janvier 2021, prescrivant les mesures générales nécessaires pour faire face à l'épidémie (<https://www.legifrance.gouv.fr/jorf/id/JORFTEXT000042475143>), le Comité Régional de Gymnastique du Grand Est procède à **l'annulation de l'ensemble des compétitions prévues sur les mois de janvier et février 2021.**

Nous sommes dans l'attente des précisions fédérales quant à la poursuite des championnats. Nous ne manquerons pas de vous informer dès réception.

En complément, nous vous apportons les précisions suivantes qui seront mentionnées dans ledit décret :

### A compter du samedi 16 janvier 2021 :

#### 1. Les équipements sportifs (Article 42) :

Fermeture des ERP de type X : Établissements sportifs couverts.

Il n'est plus possible d'accueillir les mineurs en temps scolaire, périscolaire et extrascolaire pour une pratique sportive dans un équipement couvert (y compris dans les piscines couvertes).

Par dérogation, ils peuvent continuer d'accueillir du public pour :

- ❖ L'activité des sportifs professionnels et de haut niveau ;
- ❖ Les activités physiques des personnes munies d'une prescription médicale ou présentant un handicap reconnu par la maison départementale des personnes handicapées ;
- ❖ Les formations continues ou des entraînements nécessaires pour le maintien des compétences professionnelles.

Comité Régional de Gymnastique du Grand Est  
Maison Régionale des Sports – 13 Rue Jean Moulin – 54510 TOMBLAINE  
03 83 18 87 84 – [contact@ffgymgrandest.fr](mailto:contact@ffgymgrandest.fr)

## 2. Les compétitions

Les compétitions sont INTERDITES, sauf pour les SHN et sportifs professionnels (huis clos obligatoire).

## 3. Réunions associatives

Il est possible de les organiser même après 18h. Cette situation doit rester exceptionnelle. Il suffit de cocher déplacement professionnel sur l'attestation de déplacement et se munir d'une convocation.

## 4. Stages

- ❖ Organisation de stages sans hébergement : impossible de mixer les publics de plusieurs structures.
- ❖ Les stages avec hébergement de type séjours sportifs ne sont possibles que pour les sportifs professionnels, SHN et sportifs des Projets de Performance Fédéraux. Déclaration obligatoire au Service Départemental Jeunesse Engagement et Sport de la DSDEN (ex-pôle JSVA de la DDCS)

Le Comité Régional de Gymnastique du Grand Est reviendra vers l'ensemble des acteurs de la gymnastique pour les tenir informés sur les futures mesures du gouvernement pour le sport amateur.

**Annie SPINNER**  
Présidente



**Stéphane KONIECZNY**  
Délégué Technique Régional



Comité Régional de Gymnastique du Grand Est  
Maison Régionale des Sports – 13 Rue Jean Moulin – 54510 TOMBLAINE  
03 83 18 87 84 – [contact@ffgymgrandest.fr](mailto:contact@ffgymgrandest.fr)